

## **NOTE DE CLARIFICATION SUR LA PARTICIPATION DES SCIENTIFIQUES AUX REUNIONS DES CCRs**

Lors des récentes réunions des groupes de travail à Madrid, un certain manque de présence scientifique a été ressenti. Il a donc été demandé au secrétariat de clarifier cette absence et de s'assurer qu'elle ne se reproduise pas.

Pour éclaircir la situation actuelle sur la participation d'experts aux réunions, il convient de remarquer que les dits experts ou scientifiques sont invités aux réunions des CCR quand le besoin s'en fait sentir. La participation d'un expert peut être rémunérée de diverses manières :

\* Les experts du CIEM peuvent être rémunérés par la Commission de l'UE conformément au protocole d'accord qu'ils ont signé. La Commission paie toutefois pour un nombre limité de réunions et de participants. De plus, la Commission et le CIEM doivent être informés à l'avance.

\* Le CCR-EOS peut rémunérer l'expert sur le fonds destiné au budget pour les experts. Là aussi, ceci se limite à un expert par réunion de CCR.

\* Un État membre peut choisir de payer sous forme d'avantage en nature pour qu'un expert assiste à une réunion, solution qui devient moins fréquente dans la pratique.

Les mesures suivantes ont été prises par le secrétariat lors de la préparation des derniers groupes de travail :

En septembre 2008, le secrétariat a communiqué à la Commission de l'UE que la participation de scientifiques serait nécessaire pour les deux sessions de groupes de travail (janvier/février et juillet) devant avoir lieu en 2009. La Commission nous a confirmé le 13/10/2008 que la demande était en instance pour les deux réunions dans l'attente de connaître les points qui seraient traités. Le secrétariat devra reprendre contact avec la Commission de l'UE/CIEM pour préciser quel scientifique serait nécessaire à l'approche de la date des réunions.

En janvier, une première planification a été préparée par le secrétariat et adressée aux présidents en demandant des commentaires et des suggestions d'apports d'experts. Aucune réponse n'a été reçue. Quand il a été patent qu'un expert était nécessaire, le secrétariat a invité l'expert concerné (par exemple pour les stocks de haute mer, DEEPCLEAN, sites marins Natura 2000). Néanmoins, un expert général du CIEM ne semblait pas nécessaire à ce moment-là pour la réunion (selon les points du jour de la réunion) et le CIEM n'a pas été recontacté pour qu'il en envoie un.

Pour résumer, une procédure est en place avec le CIEM et la Commission de l'UE pour obtenir les apports de scientifiques aux réunions des CCR. Elle est utilisée mais il vaut mieux s'en servir quand un sujet précis requiert un expert spécifique.

Si les présidents pensent qu'un expert serait nécessaire lors de prochaines réunions, nous leur demandons de bien vouloir contacter le secrétariat à l'avance (au moins UN MOIS avant la réunion) avec les renseignements sur l'expert à inviter et ce qu'on attend de lui